



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-605

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PORTANT HABILITATION -
Madame Margaux DIGUET -
Gestion des listes électorales -
Accès au répertoire unique

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.11, L.116, L.18 et L.28 du Code Civil ;

Vu l'arrêté n°2026-263, en date du 20 mars 2026 portant habilitation à la gestion des listes électorales pour Madame Margaux DIGUET ;

Considérant que Madame Margaux DIGUET a terminé son contrat auprès du service Citoyenneté et Affaires publiques ;

ARRÊTE

Art. 1 – L'arrêté sus visé en date du 20 mars 2026 portant habilitation à Madame Margaux DIGUET, agent contractuel au service Citoyenneté et Affaires publiques de la Direction Citoyenneté et Population, est abrogé.

Art. 2 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 08/06/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ